



GROUPE CYNÉGÉTIQUE MARIGNANAIS

Chemin "Lou Cassaire" - 13700 MARIGNANE - Tél./Fax : 04 42 88 40 67

Historique du G.C.M.



Groupe Cynégétique Marignanaise

La chasse existe depuis toujours à Marignane et sur l'Étang de Bolmon, mais sans structures officielles.

1929

La société de chasse fut créée le 21 juillet, et les premiers comptes rendus de réunions notamment celui de novembre 1929 traitent déjà de la réglementation sur les terrains de chasse de la Palun. Le 21 septembre, l'étang de Bolmon et les marais, propriétés de la Mairie, sont mis en adjudication. La société de chasse propose 500 francs et remporte le droit de chasser. Marignane, petite ville (1000 à 1500 habitants) est à cette époque tournée vers l'étang du Bolmon où la chasse et la pêche sont des activités (des métiers) lucratifs et beaucoup de familles possèdent leur petit cabanon au bord de l'étang, lieu de fête et de convivialité. Nos archives révèlent que durant des décennies, la chasse au gibier d'eau, et en particulier les battues aux foulques sont les pratiques cynégétiques les plus répandues jusqu'en 1992. A tel point que dès 1934, un règlement intérieur qui compte pas moins de 35 articles spécifiques aux battues aux foulques est présenté par le comité et approuvé par les abonnés. La chasse se pratique partout autour de la ville, et en colline « Notre Dame ». Les terres sont cultivées ; on y trouve céréales, arbres fruitiers, vignes, primeurs qui se vendent sur les marchés de la ville.

1942

Le bail passe à 1400 francs pour le Bolmon et la Palun.

1948

La société de chasse compte 313 membres.

1952

Des travaux pour la circulation des eaux sont prévus dans les Paluns.

1954

Tentatives de fusion avortées entre les sociétés de chasse de Marignane et Châteauneuf.

1966

Convention entre Total Motoline et notre société ; renouvelée jusqu'en 1984.

1970

Les chasseurs de Marignane ne peuvent plus chasser sur la partie de Barlatier.

1982

Gérard Guidice est élu président de la société de chasse de Marignane.

1983

Premières conventions pour la colline d'Ensuès avec le Conservatoire du Littoral.

1986

Construction d'un nouveau siège au bord de l'étang.

Convention avec la famille VANUCCINI, propriétaire en colline de 150 hectares.

1988

A.G. extraordinaire ; refonte de nos statuts, de notre nom (G.C.M.). La société compte 600 chasseurs.

1989

La colline d'Ensuès brûle en totalité pendant 3 jours ; les 1^{er}, 2 et 3 août, à quelques jours de l'ouverture, et la chasse est fermée durant 2 longues années.

1991

Le G.C.M. fait l'acquisition de 2 véhicules pour la surveillance et les travaux en colline.

1992

Limitation des prélèvements à 3 pièces par jour et par chasseur en colline.

1993

Nous apprenons la vente du Bolmon au Conservatoire par la presse. Le G.C.M. n'y est pas opposé, mais demande des garanties sur la pratique de nos activités sur les terrains. La municipalité nous réunit avec monsieur DESPLAT du C.E.R.L. qui nous assure que les usages locaux seront conservés.

1995

Arrivée du botulisme sur le Bolmon. Des centaines d'oiseaux meurent.

1996

Elections du bureau. L'équipe GUIDICE est reconduite. Une convention avec le C.E.R.L. devrait voir le jour.

1997

Journée nettoyage de printemps sur les bords du Bolmon. Opération renouvelée pendant plusieurs années.

1999

Construction d'un observatoire aux Paluns.

2001

Déclaration des huttes sur le Bolmon, et remise du carnet de prélèvements annuel par installation.

2002

Suite à la loi « chasse », le mercredi est interdit.

2005

Tir au plomb interdit sur les zones humides.

2006

Le carnet individuel de prélèvements est instauré au G.C.M.

La société de chasse de Total s'est permise sans aucune concertation avec le G.C.M. de nous voler les marais de la Palun en les incluant sur son territoire ; suite à un accord éphémère avec le C.E.R.L. La même année, le C.E.R.L. démentira cet accord.

2008

Pollution des marais de la Palun par les industries du bassin versant.

2009

Elections du bureau. Attaque contre le G.C.M. par un groupe de chasseurs. Création d'une nouvelle société de chasse rivale et créée dans le seul but de nuire au G.C.M. avec le soutien actif de la F.D.C.13. La liste conduite par GUIDICE Gérard est réélue. Le 30 juillet, les statuts du G.C.M. sont complètement refondus et modifiés avec l'aval de la quasi-totalité des chasseurs présents.

2010

Conventions signées avec le Conservatoire du Littoral ; Marais, Etang du Bolmon pour 5 ans, sur 200 hectares. Conventions signées avec le Conservatoire du Littoral ; colline Ensuès pour 5 ans et

sur 650 hectares. Conventions renouvelées avec M. VANUCCINI ; colline d'Ensuès pour 5 ans et sur 150 hectares.

2011

Une augmentation du prix de la carte de 15 € est votée à la majorité absolue lors de l'A.G. du 26 juin 2011. Création du site internet.

2012

Election du bureau => tiers sortant :

Guidice,

réélus respectivement aux postes de Président,

trésorier adjoint et

vice-président

Mercier,

Salles

Opération "nature propre" étang de Bolmon.

Organisation du premier concours du brevet de chasse sur lapin avec le club du Basset Fauve de Bretagne.

Identification de tous les véhicules par une **vignette** à la demande de l'ONF.

Disparition de deux de nos collègues :

Notre secrétaire : **Christian Pascual**

Un de nos gardes : **Gilbert Perez**

... tous deux emportés par la maladie.

Opération "1000 arbres" : réalisation de nouvelles plantations.

2013

Création d'une deuxième réserve au lieu dit : "Portalet".

AG du 9 juin 2013

Saison 2012/2013

Nettoyage étang.

Enlèvement des huttes abandonnées côté Pin de Bernard (Ouest du Bolmon)

Participation aux semailles du Jai avec le SIBOJAI sur le cordon lunaire du Bolmon

Exclusion et condamnation de 4 sociétaires qui avaient assigné le GCM en justice.

Maintien de la journée dédiée aux retraités.

Organisation du 2ème brevet de chasse sur les terrains du GCM.

Réel succès de notre site internet avec Plus de 10 000 connexions.

AG du 1er Juin 2014

2014

Création d'une nouvelle réserve au lieu dit : La Salle des Mariages.

Saison 2013/2014

Les chasseurs à la hutte se plaignent de pêcheurs qui sillonnent l'étang la nuit.

Le GCM et le SIBOJAI travaillent ensemble sur la création d'une nouvelle réserve opérationnelle sur le Bolmon.

La chasse avec appelants vivants a été menacée mais pour l'instant elle résiste.

Journée pour les retraités reconduite.

3ème brevet de chasse sur lapins reconduit.

Importants travaux de réfection de pistes en colline.

AG du 7 Juin 2015

Saison 2014/2015

Proposition d'augmentation du prix de la carte de 10 Euros validée à l'unanimité.
Tiers sortant : Mrs Pellet Jean Paul, Cartier Jean Marie et Gimenez Alain sont réélus.
Nouveau rentrant au GCM : M. Demanas Jean François
Nouvelle réserve de chasse du Bolmon : elle sera comprise derrière les habitations le long de l'étang et jusqu'à la première bordigue.
Travaux dans le marais de la Palun : broyage et réfection des passerelles.
Participation au Forum des associations sur le thème de la défense des zones humides.
Journée reconduite pour les retraités.
4ème concours du brevet de chasse sur lapins reconduite.
Contrôle garderie, police, conservatoire et ONF en colline : 7 PV ont été dressés.
La chasse à la GLU est interdite ! Le GCM avec les associations spécialisées se mobilisent pour le retour de ce mode de chasse ancestral.
Un nouveau garde chasse est en cours d'habilitation pour renforcer l'équipe actuelle constituée de 4 gardes particuliers.

Saison 2015/2016

Renouvellement de toutes les conventions pour un total de 1000 hectares.
Lors de ces conventions, le GCM a proposé une nouvelle zone classée en réserve de chasse sur 1,3 km de longueur au Nord de l'étang de BOLMON et au sud des habitations du JAI.
Défense des chasses traditionnelles et notamment celle de la glu avec la création d'un Collectif Régional de défense des chasses traditionnelles qui a vu l'union du GRCT, l'AICO et l'ADCTG.
Forum des associations sur le thème de la défense des chasses traditionnelles.
Travaux de construction de nombreuses garennes pour la pérennité du lapin de garenne.
Opération nettoyage en Octobre secteur village des pêcheurs et Canal du Rove.
Epreuve de brevet de chasse sur lapins avec le club du Basset Fauve de Bretagne en mars.
Opérations et contrôles garderie chasse et contrôles motos et quads en avril.
Chasse au lapin : fermeture 15 jours avant la fermeture générale de la chasse.
Opération ailes de canards : envoi des ailes de canards à l'ISNEA pour la lecture et le suivi des populations et de leur état de conservation.

AG du 2 Juin 2017

Pour la première fois depuis 35 ans, l'AG est dirigée par les membres du Bureau et les gardes chasse; le Président étant hospitalisé, il est absent.

Points abordés :

Disparition de notre ami et secrétaire : **Alain Gimenez** en novembre 2016 !

Accès au Jai règlementé pour l'été avec barrières et carte d'accès pour les Marignanais : les chasseurs devront s'adresser au Guichet Unique de la Mairie pour réserver leur badge.

Même problème pour se rendre sur la digue où une nouvelle barrière a été posée. Le GCM demande à avoir un accès à ses terrains de chasse.

Epidémie de Grippe Aviaire au niveau National : les chasseurs sont partenaires du service environnement de la Mairie pour signaler tout cas présent.

Aucun cas n'a été signalé.

Pour le Marais de la Palun, toujours le même problème ! Pas d'eau dans le marais jusqu'en décembre... Très mauvaise saison.

Les Hutteurs ne rendent pas leur carnet de prélèvement, aussi une sanction financière de 30 € sera réclamée pour tout chasseur négligeant (mise au vote et approuvée à l'unanimité).

Colline :

Problème de Parking pour la salle TRABUC : En effet, les chasseurs ne respectent pas les consignes données par le propriétaire; donc le Parking est retiré de la liste.

L'ONF doit trouver une solution pour un nouveau parking.

Une nouvelle ligne de passage aux migrateurs a été ouverte et le résultat est satisfaisant. Elle sera reconduite.

Le GCM a sollicité une société de débroussaillage pour une période de 3 jours de travaux; les un, deux et trois Octobre 2016.

Toujours à l'ordre du jour : entretien des terrains, semences, labours et mise en valeur des parcelles cultivées.

Activités :

Forum des Associations.

Journée des anciens : nouvelle formule.

Opération "nature propre" : nettoyage Bolmon et Cadière.

Brevet de chasse "Bassets Fauves de Bretagne".

Opération garderie.

Création et construction d'un Observatoire et inauguration officielle le 9 Avril 2016.

Pédagogie de la Nature : le GCM reçoit de nombreuses classes scolaires du primaire depuis l'inauguration.

Suivi des populations :

Le GCM est l'une des premières Sociétés de chasse qui médite pour un suivi des prélèvements. Nous avons instauré les premiers carnets en 2007, mais certains ne les rendent pas; aussi une sanction de 30 € est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

Pour clôturer cette AG : mise au vote de nouveaux membres du CA et du Bureau.

Madame **RIUS Martine** élue nouvelle Secrétaire, Monsieur **RIUS Maurice**, Administrateur

Sans oublier Monsieur **DEMANAS Jean François** élu aussi au CA en 2015.

Assemblée Générale Extraordinaire du 1 Juin 2018

Récapitulatif : Étaient présents 80 personnes. Représentées : 41; Total : 121 voix

Présentation du bureau et changements. Présentation par la secrétaire des délibérations prises et validées lors de l'AG du 2 Juin 2017

Vote du Tiers sortant : GUIDICE Gérard - SALLES Armand -MERCIER Michel; Tous les trois réélus.

Modification Art.2 des Statuts : Rajout dans le but de l'association d'un volet "pédagogie" de la nature. Validé.

Proposition du budget : Le budget est validé à l'unanimité.

Compte rendu de la saison écoulée. Chasse au gibier d'eau étang de Bolmon et Marais de la Palun. Des nids de pontes pour les canards ont été réalisés par le GCM. Bonne reproduction.

Opération Nationale du suivi des populations de canards par la lecture d'ailes de canards prélevés.

Marais de la PALUN : Problème récurant du manque d'eau soulevé une fois de plus.

Colline : Présentation des nouvelles conventions et aussi des montants des locations. Problème des zones noires et des accès aux massifs forestiers.

Chasse aux migrateurs : nouvelles lignes de tir et extension des anciennes. Travaux et entretien en colline : 4 jours de broyeur, aménagements, etc.

Activités GCM : Participation au Forum des associations en Septembre 2017.

Journée retraités en octobre 2017.

Mise à l'honneur du GCM lors des vœux du Maire : 35 ans de Présidence de son Président et 89 ans d'existence pour notre association.

Grand succès pour l'Observatoire ornithologique qui reçoit de nombreux scolaires et autres groupes.

Entretien du siège. Bénévolat de Septembre 2017 au 31 Juin 2018 : environ 1300 heures.

Repeuplement : Lapins-perdreux-faisans ; un effort a été fait sur le repeuplement lapin.

Travail Garderie et contrôles : Plusieurs chasseurs ont voulu des contrôles lors des lâchers de faisans. Cela s'est traduit par 5 infractions constatées.

L'organisation de deux matinées de nettoyage sur le Bolmon. En février sur le lido du Bolmon et en juin, à la Balade des familles et au village des pêcheurs.

La colline :

Pour la première année, le piégeage du renard et de la fouine devient interdit !

Repeuplement : lapins, perdreaux et faisans en janvier et février.

Semences et labours : Environ, 6 ha de parcelles sont labourés et semés.

Pour la première fois, les lapins de garenne sont victimes d'une nouvelle maladie : la **RHDV2**

Opération brûlage dirigé **organisée par les sapeurs forestiers au mois de février.**

Orientation pédagogique du GCM.

Dans l'année 2018 : 25 classes ; 2019 : 8 classes et quatre groupes de l'Office du Tourisme.

Réalisations de plantations avec le Rotary Club (financeur du projet)

Point Important :

Le 90^{ème} anniversaire du GCM : il a été fêté pendant l'été 2019.

Assemblée Générale 2020 :

Pour la première fois depuis la dernière guerre, notre AG n'a pas eu lieu à cause d'une situation sanitaire inconnue jusqu'alors : **La COVID 19.**

Légalement, il était exceptionnellement autorisé par l'Administration de ne pas procéder aux Assemblées Générales.

Le GCM adressera un courrier aux adhérents pour les prévenir et sur lequel figure le compte-rendu financier qui sera approuvé lors de la remise des cartes de la saison suivante.

Aucune objection n'a été relevée ! Le budget a donc été validé !

Fermeture de la chasse pour cause de confinement national pendant le mois de novembre. La chasse a repris le 15 décembre.

Assemblée Générale 2021 :

Dans des conditions sanitaires particulières (masques, gel hydro alcoolique, distanciation sociale), notre AG a eu lieu le 9 juillet 2021.

Un rappel de la situation sanitaire particulière a été évoqué dès le début de l'AG. Un point a été fait sur les conditions qui nous ont conduits à annuler l'AG précédente et il a été fait un état de l'évolution de notre activité par rapport à ces contraintes.

Le Président a évoqué les chasseurs qui nous ont quittés cette saison avec hélas, la disparition de notre ami **Michel Mercier**, membre du bureau depuis 15 ans !

Démission d'un garde : Eric Czarnecki

Lecture du compte-rendu de la dernière AG par la secrétaire : Martine Rius

Election du 1/3 sortant : Salles Armand, Guidice Gérard et Mercier Michel (remplacé par D'Antoni Jacques, coopté en saison dernière).

Le 1/3 sortant est validé à l'unanimité !

Composition du C.A.

Président : GUIDICE Gérard

Vice président : SALLES Armand

Trésorier : LAPINA Maurice

Secrétaire : RIUS Martine

Bureau : PELLET Jean-Paul, RIUS Maurice, CARTIER Jean-Marie, DE MANAS Jean-François, D'ANTONI Jacques

Garderie :

GOACOLOU Henri-Pierre, BAMBA Ezequiel, ROUSSEL Serge

Gibier d'eau :

Travaux à venir à la Palun : mois de septembre (broyages de joncs piquants sur deux parcelles (1.5 ha) au sud du marais.

Pâturages : pose d'une clôture « nord-sud » avec cinq portillons pour laisser les passages des chasseurs, pour séparer la zone humide-marais des prairies.

Travaux en cours : juillet-août-septembre.

Suivi de la mise en eau : nouvelle gestion expérimentale pour un à sec jusqu'au 10 août, puis, mise en eau jusqu'au 21 août.

Conventions : renouvellement Bolmon et marais. Celles-ci seront finalisées et renouvelées cette année.

Colline :

Repeuplement annuel : faisans, perdreaux et lapins.

Plusieurs jours de broyeur au mois de janvier et, il est à noter un départ de feu une semaine après l'ouverture de la chasse. (Environ 8 ha)

Travaux en colline : labours et semences de toutes les terres. Réparation et entretien de toutes les dégradations sur les citernes et agrainoirs.

Faits divers : le GCM a été victime du vol du pot catalytique du Toyota.

Association départementale des chasseurs de gibier d'eau :

Projet éco-contribution oiseaux d'eau porté par l'A.D.C.G.E. et la Fédération Régionale ainsi que l'IMPCF. Projet validé pour les deux prochaines années ! C'est un dispositif visant à favoriser la biodiversité grâce à l'action des chasseurs et aux financements « chasseurs-OFB ».

Concrètement, il s'agit pour le département des Bouches du Rhône

- de faire une cartographie complète de toutes les zones humides avec un suivi de la qualité et de la hauteur des eaux (Bolmon et Palun concernés).
- de favoriser la reproduction des canards avec la pose de centaines de nids de pontes.
- et faire un inventaire des oiseaux par des comptages mensuels sur tous les sites.

Pour la première fois, un carnet prélèvements gibier d'eau voit le jour.

Actualités générales :

Situation de la Fédération 13 avec une nouvelle mise sous tutelle ordonnée par la justice. Un administrateur judiciaire est nommé pour faire fonctionner la Fédé 13 dans des conditions normales.

Schéma départemental proposé par la Fédération des Bouches du Rhône au Préfet. Le schéma est en cours de préparation pour les six prochaines années. Chaque unité de gestion travaille sur ses modes de chasses ; soit au total 12 unités de gestion pour le département.

La réglementation de la chasse sera contrainte par rapport au schéma départemental qui sera le seul document officiel à suivre.

Assemblée Générale 2022 :

Les membres du bureau ont changé : Martine et Maurice Rius ont quitté Marignane et de ce fait leurs rôles au sein du GCM.

Un administrateur a remplacé Martine Rius au poste de Secrétaire : Jacques d'Antoni.

La saison s'est déroulée sans incidents particuliers.

Plusieurs travaux d'aménagements (broyages, aménagements de nouveaux abreuvoirs, etc.) ont été faits en colline et dans les marais.

Une manifestation s'est déroulée le 28/08/2021 à Marseille pour maintenir les chasses traditionnelles. Un très grand nombre de sociétés de chasses étaient présentes ce jour-là et cette manifestation s'est déroulée dans le plus grand calme.

En ce qui concerne les prélèvements du gibier d'eau, la mise en route du carnet de prélèvements gibier-d'eau a été efficace et a permis d'avoir un aperçu du nombre de gibier prélevé.

Une formation décennale des chasseurs par rapport à la sécurité a été mise en place au niveau national et le GCM a fait partie des premières associations à en bénéficier.

D'autre part, un système de contrôle des armes en possession des chasseurs a été mis en place au niveau national. Il s'agit du S.I.A. (service d'immatriculation des armes). Celui-ci est relativement « lourd » à utiliser et le GCM a mis en place quelques permanences pour aider ceux qui ont des problèmes à utiliser cet outil.

Côté pédagogique, le GCM continue à recevoir des groupes (classes, Office du Tourisme) pour enseigner les rapports « chasse et biodiversité » et montrer les différentes espèces vivants autour de notre étang de Bolmon.

Assemblée Générale 2023 :

Un nouveau membre administrateur est rentré dans l'équipe du bureau. Il s'agit de Jean-Bernard Faucard.

Le reste de l'équipe n'a pas changé.

En ce qui concerne les travaux effectués, l'équipe du GCM a continué à aménager les points d'eau en colline et à entretenir les nids de pontes mis en place à plusieurs endroits de l'étang de Bolmon et des marais de la Palun.

Comme tous les ans depuis quelques années, une opération de nettoyage des rives du Bolmon a été renouvelée en partenariat avec la société de chasse « La Macreuse » de Châteauneuf les Martigues et le Conservatoire du Littoral. Et, comme à chaque fois, la liste des débris collectés est malheureusement très variée et questionne les participants sur l'origine de ces dépôts.

En ce qui concerne les prélèvements, nous avons connu une baisse sur le gibier d'eau car les marais ne sont entrés en eau que très tardivement.

Pour la colline, la sécheresse a eu aussi des impacts sur les prélèvements des gibiers migrateurs. De plus, il a fallu à l'équipe du GCM monter plus que de coutumes avec les véhicules pour alimenter les 33 points d'eau placés un peu partout pour le gibier.

Un point positif : les chasseurs comprennent de plus en plus la nécessité de ramener les carnets de prélèvements et pour la première fois, nous avons connu 97.50% de retour.

Une question est posée en AG. Pourrait-on fermer la chasse en colline entre 12h et 14h toute la saison. Une autre est proposée : Serait-il possible de fermer la chasse du gibier d'eau aux marais le dimanche après-midi. Ces deux questions sont refusées par l'assemblée, mais il est évident que nous les retrouverons un de ces jours.

Au niveau national, un nouveau règlement doit être appliqué : le port d'un effet fluorescent de couleur orange qui devient obligatoire. (Sauf pour la chasse des colombidés, turdidés et gibier d'eau au poste fixe.

Notre vice-président Armand Salles est décoré pour sa « longue » participation dans la société.

